

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19h30, à la salle des délibérations du conseil municipal.

Sont présents, Mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin, ainsi que Messieurs les conseillers Richard Duchesne, Léon-Paul Darveau et Roger Landry.

Est absent : monsieur le conseiller Martial St-Amant

L'assemblée est sous la présidence de Madame Sylvie Coulombe, mairesse.

Est aussi présente, Marie-Lou Darveau, directrice générale et greffière trésorière.

L'assemblée extraordinaire est convoquée pour la présentation et l'adoption du budget 2023 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à 19h30 et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2023
4. Adoption du budget 2023
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2025
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

22-446

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2023

Madame Marie-Lou Darveau, directrice générale et greffière-trésorière, fait la présentation du BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023.

4. ADOPTION DU BUDGET 2023

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

22-447

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit, avant le 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 252 de la loi sur la fiscalité permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement d'adopter le budget de l'année 2023 tel que déposé, lequel démontre un total de revenus de 1 712 983\$ et un total des dépenses et affectations au même montant et qu'il statue ce qui suit :

REVENUS	
TAXE FONCIERE GENERALE	\$ 758 377
TAXE DE SERVICES	\$ 327 559
EN LIEU DE TAXES	\$ 109 750
TRANSFERTS (SUBVENTIONS)	\$ 410 809
SERVICES RENDUS	\$ 40 788
IMPOSITION DE DROITS	\$ 38 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	\$ 4 600
INTÉRÊTS	\$ 9 000
DIVERS	\$14 100
REVENUS TOTAUX	\$ 1 712 983
DÉPENSES	
ADMINISTRATION	\$ 364 458
SÉCURITÉ PUBLIQUE	\$ 186 347
TRANSPORT ROUTIER	\$ 459 632
HYGIÈNE DU MILIEU	\$ 300 373
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	\$ 9 700
URBANISME, TERRITOIRE	\$ 183 205
LOISIRS	\$ 173 148
FRAIS DE FINANCEMENT	\$ 36 117
FINANCEMENT	\$ 119 200
AFFECTATIONS	\$ -119 197
DÉPENSES TOTALES	\$ 1 712 383
SURPLUS (DÉFICIT)	\$ -

5. ADOPTION DU BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

22-448

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'adopter le budget triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 au montant de 6 637 708\$.

La contribution du fonds d'administration pour l'année 2023 sera de 5 500\$ et la contribution du fonds réservé par l'aqueduc sera de 9700.00\$

Un montant de 114 996.55\$ sera imputé au surplus accumulé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-449

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 19.53.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Marie-Lou Darveau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 19 décembre 2022.

Marie-Lou Darveau,
Directrice générale et greffière-trésorière